

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée du Troisième District.

Connue comme No 518 rue Mandeville, entre les rues Victoire et Moreau.

Lake Ghergich vs (Miss) Kate Manning.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 57,400.

En vertu d'un writ de saisie et vente adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Le 27 octobre 1898, à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

La moitié d'un certain lot de terre avec les bâtiments, etc. situés dans le 2ème District de cette ville dans l'île bornée par les rues Victor, Moreau, Mandeville et Mangry lequel lot est pris en cession par le dit writ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée du Premier District.

Connue comme les Nos 838 et 842 rue St-James au coin de la rue St-Thomas.

Mme Margaretha Jung vs Denis Donovan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 57,257.

En vertu d'un writ de saisie et vente adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Le 27 octobre 1898, à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville dans l'île bornée par les rues St-James, Religieuse, St-Thomas et St-Charles.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur du septième district.

Formant l'encourageur des avenues Carrollton et St-Charles.

Dans l'île bornée par les dites avenues et les rues Hampson et Dublin.

Joseph Tanner et Louis F. Challin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 57,060.

En vertu d'un writ de saisie et vente adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Le 27 octobre 1898, à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtiments et améliorations qui y trouvent, etc. situés dans le septième district de cette ville dans l'île bornée par les rues Carrollton et St-Charles.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

Le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: un lot de 10000 pieds carrés environ, et un autre lot de 10000 pieds carrés environ.

COMPAGNIE D'ASSURANCE LIVERPOOL & LONDON & GLOBE. Plus de \$70,000,000 de pertes payées aux États-Unis.

Succursale de la Compagnie d'Assurances du Sun Mutual DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

COMPAGNIE D'ASSURANCES DES MARCHANDS DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

PAUL CAPDEVIELLE, Président; JULES MONTREUIL, Secrétaire.

BUREAU: RUE DU CANAL, 622.

CONSEIL D'ADMINISTRATION: MM. D. A. Chaffraix, M. W. Smith, W. H. Bofinger, Paul Capdevielle, J. P. Baldwin, Hy. O. Boucher, Jayme Magi, J. S. Zacharie, A. Xiques, U. Koen et U. Marinoni.

L'ABELLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, JOURNAL QUOTIDIEN FRANÇAIS. Politique, Littéraire, Artistique et Scientifique.

NOMS Des Rues Qui ont été changés.

PREMIER DISTRICT. Fouches, (compagnon à Poydant) maintenant Coanance.

DEUXIEME DISTRICT. Wilson, maintenant Sorathine, Oak, maintenant Orsbid.

TROISIEME DISTRICT. Livaudais, maintenant Buchanan, Pope, maintenant Home.

QUATRIEME DISTRICT. Harmonie (fait maintenant à Chestnut).

CINQUIEME DISTRICT. Bartholomew, maintenant Bernheim, Avenue Canal, maintenant Avenue Whitney.

SIXIEME DISTRICT. Market, maintenant Avenue Oculous, Monroe, maintenant Toche.

SEPTIEME DISTRICT. Archibute, H. C. maintenant Apollonia, Bernadotte (de Douzième on Apollonia).

ACTIF. \$320,000 00. Réserve pour pertes non payées: \$20,181 40.

ACTIF. \$55,683 55. Réserve pour pertes non payées: \$20,181 40.

ACTIF. \$320,000 00. Réserve pour pertes non payées: \$20,181 40.

ACTIF. \$320,000 00. Réserve pour pertes non payées: \$20,181 40.

ACTIF. \$320,000 00. Réserve pour pertes non payées: \$20,181 40.

ACTIF. \$320,000 00. Réserve pour pertes non payées: \$20,181 40.

ACTIF. \$320,000 00. Réserve pour pertes non payées: \$20,181 40.

ACTIF. \$320,000 00. Réserve pour pertes non payées: \$20,181 40.

ACTIF. \$320,000 00. Réserve pour pertes non payées: \$20,181 40.